

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 octobre 2019

Conseillers en exercice	27
-------------------------	----

L'an deux mille dix-neuf, le quinze octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le huit octobre deux mille dix neuf, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Maire..

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Stelvio FLEURY, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Maria VALLINETTI, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Bernard CHRYSOLOGUE, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Alain FLODERER, Cédric BOURZEIX, Zahra SOURI, Rim KHELIFI-KNAF, Martine CLAUDIN, Joseph CUCCHIARA, Audrey HUMBERT, Hervé SCHMIDT, Dominique FAUCHER, Pascale BOURGUIGNON, Emmanuel GIARDOT

Absents excusés qui ont donné procuration :

Absents : Claire TRUCHOT, Sandra BADLOU, Sandrine GUARINONI

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Stelvio FLEURY, Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

FINANCES

Délibération n° 2019/064

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET BLENOVISTA 2019

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des Finances et du Développement économique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 ;

Vu le Budget Blenovista 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE les modifications des crédits suivants :

Chapitre	Budget total	DM N°1	Nouveaux crédits
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	111 610,00 €		111 610,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €		- €
023 - Virement à la section d'investissement	75 744,00 €	-550,00 €	75 194,00 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 484,00 €	550,00 €	73 034,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	96 885,00 €		96 885,00 €
66 - Charges financières	19 000,00 €		19 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €		2 000,00 €
Total	377 723,00 €	- €	377 723,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	165 930,01 €		165 930,01 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 293,00 €		43 293,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	78 800,00 €		78 800,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	89 700,00 €		89 700,00 €
Total	377 723,01 €	- €	377 723,01 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 751,46 €		13 751,46 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 293,00 €		43 293,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	53 600,00 €		53 600,00 €
23 - Immobilisations en cours	65 661,00 €		65 661,00 €
Total	176 305,46 €	- €	176 305,46 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
021 - Virement de la section de fonctionnement	75 744,00 €	-550,00 €	75 194,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 484,00 €	550,00 €	73 034,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 752,00 €		13 752,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 416,00 €		14 416,00 €
Total	176 396,00 €	- €	176 396,00 €

Délibération n° 2019/065

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET EAU 2019

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et du Développement économique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 ;

Vu le Budget eau 2019.

Après en avoir délibéré,

DECIDE les modifications des crédits suivants :

Chapitre	Budget total	DM N°2	Nouveaux crédit
Dépenses d'exploitation			
011 - Charges à caractère général	14 900,00 €		14 900,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	87 951,00 €	-1 800,00 €	86 151,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	78 200,00 €	1 800,00 €	80 000,00 €

66 - Charges financières	23 050,00 €		23 050,00 €
Total	204 101,00 €	- €	204 101,00 €
Recettes d'exploitation			
002 - Résultat d'exploitation reporté	90 923,12 €		90 923,12 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 448,00 €		6 248,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	111 540,00 €		111 540,00 €
Total	206 911,12 €	- €	208 711,12 €
Dépenses d'investissement			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 448,00 €		4 448,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	60 530,00 €		60 530,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	14 000,00 €		14 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €		2 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	110 173,00 €		110 173,00 €
Total	191 151,00 €	- €	191 151,00 €
Recettes d'investissement			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 140,34 €		10 140,34 €
021 - Virement de la section d'exploitation	87 951,00 €	-1 800,00 €	86 151,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 200,00 €	1 800,00 €	80 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 860,00 €		14 860,00 €
Total	191 151,34 €	- €	191 151,34 €

Délibération n° 2019/066

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL 2019

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des finances et du développement économique,

VU les articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget Principal 2019,

Après en avoir délibéré :

DECIDE les modifications des crédits suivants :

Chapitre	Budget total	DM2	Nouveaux crédits
Dépenses de fonctionnement			
011 - Charges à caractère général	1 580 724,00 €	14 670,00 €	1 595 394,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 449 151,00 €		3 449 151,00 €
014 - Atténuations de produits	269 617,00 €		269 617,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 294 691,00 €	3 400,00 €	1 298 091,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000,00 €		280 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	665 570,00 €	254,00 €	665 824,00 €
66 - Charges financières	235 268,98 €		235 268,98 €
67 - Charges exceptionnelles	44 305,00 €	512,00 €	44 817,00 €
Total	7 819 326,98 €	18 836,00 €	7 838 162,98 €
Recettes de fonctionnement			

002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	684 783,49 €		684 783,49 €
013 - Atténuations de charges	57 000,00 €		57 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €		30 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	164 532,00 €		164 532,00 €
73 - Impôts et taxes	6 578 581,00 €		6 578 581,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	114 292,00 €		114 292,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	171 000,00 €		171 000,00 €
76 - Produits financiers	19 659,00 €		19 659,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	18 836,00 €	18 836,00 €
Total	7 819 847,49 €	18 836,00 €	7 838 683,49 €
Dépenses d'investissement			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 874,61 €		3 874,61 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €		30 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		2 520,00 €	2 520,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	519 405,00 €		519 405,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	58 631,00 €	1 500,00 €	60 131,00 €
21 - Immobilisations corporelles	208 645,00 €	196 900,00 €	405 545,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 203 077,00 €		1 203 077,00 €
20171 - TRAVAUX GYMNASSE ANQUETIL	66 826,00 €		66 826,00 €
041 - 20171 TRAVAUX GYMNASSE ANQUETIL		96 016,00 €	96 016,00 €
20172 - AMENAGEMENT RUE DE LA PROVIDENCE	81 606,00 €		81 606,00 €
041 - 20172 - AMENAGEMENT RUE DE LA PROVIDENCE		27 994,00 €	27 994,00 €
20173 - ACCESSIBILITE	441 295,00 €		441 295,00 €
041 - 20173 - ACCESSIBILITE		5 400,00 €	5 400,00 €
20181 - FLEURISSEMENTS - RUCHER	44 526,00 €		44 526,00 €
20182 - VOIRIES ECLAIRAGE PUBLIC	163 118,00 €		163 118,00 €
20183 - ECOLES	2 000,00 €		2 000,00 €
624 - PARC CHAUFFERIES COMMUNALES	33 500,00 €		33 500,00 €
Total	2 856 503,61 €	330 330,00 €	3 186 833,61 €
Recettes d'investissement			
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 294 691,00 €	3 400,00 €	1 298 091,00 €
024 - Produits de cessions	120 000,00 €		120 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000,00 €		280 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		2 520,00 €	2 520,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	650 000,00 €		650 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	36 485,00 €		36 485,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 000,00 €	195 000,00 €	500 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	2 828,00 €		2 828,00 €
624 - PARC CHAUFFERIES COMMUNALES	16 400,00 €		16 400,00 €
20171 - TRAVAUX GYMNASSE ANQUETIL	140 000,00 €		140 000,00 €
041 - 20171 - TRAVAUX GYMNASSE ANQUETIL		96 016,00 €	96 016,00 €
041 - 20172 - AMENAGEMENT RUE DE LA PROVIDENCE		27 994,00 €	27 994,00 €
041 - 20173 - ACCESSIBILITE		5 400,00 €	5 400,00 €
20182 - VOIRIES ECLAIRAGE PUBLIC	11 100,00 €		11 100,00 €
Total	2 856 504,00 €	330 330,00 €	3 186 834,00 €

EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE, SPORT ET CITOYENNETE

Délibération n° 2019/067

SUBVENTION A LA FNACA 2019

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que le comité de Pont-à-Mousson de la FNACA participe régulièrement aux cérémonies organisées par la commune ;

Considérant la politique d'aide aux associations mise en place depuis le début du mandat.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder au comité de Pont-à-Mousson de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) une subvention de fonctionnement de 320 euros pour l'année 2019.

La dépense est inscrite à l'article 65 du Budget Principal 2019 de la commune.

ACTION CULTURELLE

Délibération n° 2019/068

SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURELLE DU VAL DE LORRAINE 2019

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge de la Culture et de la Communication,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-7 et L.1611-4.

Considérant l'intérêt pour les Bellédoniens de voir se dérouler sur le territoire de leur commune le festival international Géo Condé ;

Considérant que la politique municipale d'aide et de soutien à la vie associative permettra d'encourager le développement artistique et culturel local.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement d'une hauteur de 5 000 € à l'Association culturelle du Val de Lorraine

La dépense est inscrite à l'article 65 du Budget Principal 2019 de la commune.

AMENAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Délibération n° 2019/069

APPROBATION DE LA NOTE DE CONJONCTURE 2018 CONCERNANT LA ZAC DES LONGUES RAYES ET VALIDATION DE L'AVENANT 2018 A

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de l'Adjoint au Maire en charge des Travaux et de l'urbanisme,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la concession d'aménagement de la ZAC des Longues Rayes, approuvée par le Conseil municipal du 18 janvier 2007 ;

Vu la note de conjoncture de l'exercice 2018 relative à la ZAC des Longues Rayes ;

Considérant que la note de conjoncture présente les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé, comparées aux prévisions initiales, ainsi que les prévisions des années à venir ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant « 2018-A » à la concession d'aménagement ci-joint.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la note de conjoncture de l'exercice 2018 présentée par l'aménageur.

APPROUVE les modalités prévisionnelles de financement de l'opération résumées dans le bilan prévisionnel actualisé ci-dessous :

Intitulé	Budget Nouveau	Réalisé au 31/12/18	Reste à réaliser	2019	2020	2021	Au-delà
Résultat d'exploitation	- €	-2 502 128,00 €	2 502 128,00 €	- 190 062,00 €	371 057,00 €	733 004,00 €	1 588 129,00 €
Dépenses	7 772 406,00 €	6 479 428,00 €	1 292 978,00 €	341 415,00 €	89 943,00 €	113 608,00 €	748 013,00 €
Etudes	256 620,00 €	241 398,00 €	15 222,00 €	4 167,00 €	4 167,00 €	4 167,00 €	2 722,00 €
Appropriation	1 122 092,00 €	1 071 377,00 €	50 715,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	49 215,00 €
Travaux	3 654 456,00 €	3 101 839,00 €	522 616,00 €	268 667,00 €	16 667,00 €	16 667,00 €	250 616,00 €
Honoraires	344 078,00 €	295 331,00 €	48 747,00 €	11 539,00 €	10 417,00 €	10 417,00 €	16 375,00 €
C.N.I.	497 400,00 €	440 596,00 €	56 804,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 726,00 €	41 079,00 €
Frais financ.M.T.	212 461,00 €	106 925,00 €	105 536,00 €	17 490,00 €	17 490,00 €	13 129,00 €	57 428,00 €
Frais financ.C.T.	234 735,00 €	113 757,00 €	120 978,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €	65 978,00 €
Fonds de concours	797 908,00 €	698 424,00 €	99 484,00 €	- €	- €	- €	99 484,00 €
Dotation SOLOREM	652,00 €	409 781,00 €	242 876,00 €	19 053,00 €	20 703,00 €	38 003,00 €	165 116,00 €
Recettes	7 772 406,00 €	3 977 300,00 €	3 795 107,00 €	151 353,00 €	461 000,00 €	846 612,00 €	2 336 142,00 €
Cessions et rec.loc.	7 113 788,00 €	3 318 682,00 €	3 795 107,00 €	151 353,00 €	461 000,00 €	846 612,00 €	2 336 142,00 €
Remise d'équipements et d'ouvrages	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part.acquéreurs (cessions)	106 954,00 €	106 924,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Remboursement fouilles archéo	284 671,00 €	284 671,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Remboursement concessionnaires (gaz ENEDIS)	47 639,00 €	47 639,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Participation région Lorraine	113 906,00 €	113 906,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Participation équipement infra	105 478,00 €	105 478,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Financement	- €	2 630 000,00 €	- €	150 000,00 €	- 340 000,00 €	- 760 000,00 €	-1 680 000,00 €
Amortissements	- €	- €	- €	- €	340 000,00 €	1 500 000,00 €	1 680 000,00 €
Remboursement emprunt	- €	- €	- €	- €	- €	1 500 000,00 €	- €
Remboursement relais de trésorerie	- €	- €	- €	- €	340 000,00 €	- €	1 680 000,00 €
Mobilisations	- €	2 630 000,00 €	- €	150 000,00 €	- €	740 000,00 €	- €
Emprunts	- €	1 500 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Relais de trésorerie	- €	1 130 000,00 €	- €	150 000,00 €	- €	740 000,00 €	- €
Eléments de trésorerie	- €	- 100 577,00 €	- €	86 356,00 €	- €	- €	- €
Factures fournisseurs non-réglées	- €	11 194,00 €	- €	11 194,00 €	- €	- €	14 221,00 €
Acompte fournisseur réglé	- €	14 221,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
TVA en cours de remboursement	- €	97 550,00 €	- €	97 550,00 €	- €	- €	14 221,00 €
Trésorerie cumul	- €	27 295,00 €	- €	73 589,00 €	104 646,00 €	77 651,00 €	- €

MAINTIENT au montant de 1,5 million d'euros l'enveloppe maximale de crédit relais autorisée pour soutenir la trésorerie de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant « 2018-A » à la concession d'aménagement et les actes découlant de l'approbation de la note de conjoncture.

Délibération n° 2019/070

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE AVEC LE CAUE POUR LE PROJET DE GROUPE SCOLAIRE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil municipal,
Sur proposition de M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le projet de convention d'accompagnement du maître d'ouvrage proposé par le CAUE.

Considérant la nécessité pour la commune de se faire accompagner par un organisme dont le domaine architectural est la spécialité.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le CAUE.
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents permettant la bonne mise en œuvre de cette convention.

Délibération n° 2019/071

RETROCESSION DE VOIRIES ET RESEAUX DU CLOS DES GRAVIERS

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L318-3 ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article R134-5 ;
Vu la demande de Nexity en date du 5 septembre 2019.

Considérant l'intérêt pour la commune de récupérer la voirie circulaire du Clos des graviers ;
Considérant l'intérêt pour les habitants de pouvoir profiter d'une voirie ouverte à la circulation publique.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'assiette de la parcelle cadastrée AC 977 ainsi que les réseaux souterrains qui y sont associés dans son domaine public.
AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

RESSOURCES

Délibération n° 2019/072

JOURNEE D'ABSENCE - MODIFICATION DE LA VALEUR POUR LE LOGICIEL HOROQUARTZ

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Comité technique du 20 septembre 2019.

Considérant que la mise en place du logiciel temps HOROQUARTZ permet de gérer numériquement les absences (congés annuels, congés exceptionnels, congés formation, ARTT) ;

Considérant qu'afin de permettre un déploiement total de ce logiciel il faut revoir la valeur de la journée d'absence.

Après en avoir délibéré,

FIXE la journée d'absence pour tout type d'absence (congés annuels, congés exceptionnels, congés formation, ARTT) à 7h36 se décomposant ainsi :

- ➔ Matin = 3h48 ;
- ➔ Après-midi = 3h48 ;
- ➔ Journée = 7h36.

MOTIONS ET VOEUX

Délibération n° 2019/073

MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE FINANCES PUBLIQUES

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle de suppressions d'emplois à la DGFIP et la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- ➔ Des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable » ;
- ➔ La mise en place de conseillers comptables ;
- ➔ La réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple) ;
- ➔ Des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le Gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le Gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc.) et seraient

remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour la commune de Blénod-lès-Pont-à-Mousson et ses citoyens, cette réforme entrainerait des difficultés importantes.

En effet, la fermeture de la trésorerie pénalisera directement la population. Le suivi des dossiers à distance sera difficile pour les personnes subissant la fracture numérique, les déplacements seront plus longs et donc plus coûteux...

Il convient également de souligner l'importance de la trésorerie pour les collectivités dans le soutien apporté au quotidien, notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, réunis en Conseil municipal, le 15 octobre 2019 :

DEMANDENT à ce que le Gouvernement et la DGFIP maintiennent et renforcent le service public de proximité.

DEMANDENT à ce que les services du réseau territorial et les implantations de la DGFIP soient maintenus, pérennisés et renforcés.

Aucune question diverse n'étant soulevée et l'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H.



Le Maire

Bernard BERTELLE